

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 19 MARS 1874.

AVIS A NOS PATRONS.

M. C. Beausoleil, l'un des Rédacteurs propriétaires du *Négociant Canadien*, ayant accepté la responsabilité de la publication et de l'administration de ce journal, nous avons jugé à propos de changer la raison sociale de L. E. Morin et Cie, en celle de

BLAU, OLEIL, MORIN & C^{ie}

Nous espérons que cette arrangement donnera plus de vigueur au *Négociant Canadien*. Il n'y a rien de changé dans la rédaction du *Négociant*, et M. Morin conserve toujours la direction de la *Revue Commerciale*

Montréal, 18 février 1874.

L. E. MORIN & C^{ie}.

Les bureaux du *Négociant Canadien* sont au No. 30 Rue St. Gabriel, où toutes les affaires seront transigées à l'avenir.

L'agent général du *Négociant Canadien* est M. V. Tremblay, qui est seul autorisé à solliciter les annonces, recevoir les argents et donner des reçus. M. Tremblay va faire visite prochaine à nos patrons, et nous espérons qu'il sera reçu partout avec bienveillance.

Avis au commerce français.

Nous prions les commerçants français qu'ils aient à s'adresser pour tout ce qui concerne la publicité, à nos bureaux, à Paris, 29 Rue du Faubourg Montmartre, car aucune annonce française ne saurait être acceptée par nous en dehors de notre agence

BEAUSOLEIL, MORIN & C^{ie}.

Éditeurs-propriétaires du

Négociant Canadien.

L'industrie de fer.

Une convention des personnes intéressées dans les mines de fer canadiennes soit comme propriétaires, soit comme employant le minerai, est convoquée au Russell House, Ottawa, pour le 24 mars courant, en vue de prendre les moyens de faire valoir cet intérêt auprès du Parlement et de demander à celui-ci la protection nécessaire.

Les résolutions qui seront proposées affirmeront la nécessité de la révision du tarif et celle de l'ajuster de manière à donner à l'industrie nationale une protection suffisante et à encourager le placement de capitaux dans cette exploitation.

2o Elles demanderont qu'un droit *ad valorem* de p 100 soit imposé sur l'importation de la fonte.

3o Que les barres de chemin de fer soient admises en franchise jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ait la preuve qu'une certaine quantité déterminée est fabriquée annuellement en Canada.

4o Que le droit actuel de 5 p 100 sur certains articles soit porté à 15 p 100.

5o Qu'un comité soit chargé de rédiger une requête basée sur les précédentes résolutions et qu'une députation se rende auprès du Premier et des ministres des finances et des douanes pour leur représenter les besoins de l'industrie et de l'exploitation des mines de fer canadiennes.

Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.

Nous sommes heureux de constater que M. E. H. Goff a pleinement réussi dans ses efforts pour doter la province de Québec d'une nouvelle compagnie d'assurance agricole.

Vendredi les actionnaires se réunissaient pour élire un bureau permanent de direction, et ils ont choisi les messieurs dont voici les noms.

Président: Colonel A. C. De Lotbinière-Harwood, A. D. G.

Vice-Président: Wm. Angus, Ecr.

Géant: Edward H. Goff, Ecr.

Directeur: Col. A. C. De Lotbinière-Harwood, Montréal.

Rév. P. L. Banc, (Evêché), Montréal.

Alph. Desjardins, M. P., Montréal.

Wm. Angus, Ecr., Montréal.

Président Compagnie de Papier du Canada.

J. B. Pouliot, Ecr. N. P., Rivière-du-Loup.

L. Moiteur, Ecr., M. P., St. Jean.

Président de la Banque de St. Jean.

G. Baly, M. P., Joliette.

Thomas Logan, Ecr., Sherbrooke.

Edward H. Goff, Ecr., Montréal.

Arthur Dausereau, Ecr., Montréal.

Éditeur de la *Minerve*

Col. A. A. Stevenson, de Montréal.

T. H. Mahony, Ecr., Québec.

L. B. A. Charlebois, Ecr., Laprairie.

Chs. F. Painchaud, Ecr., M. D., Varennes.

L. H. Blais, Ecr., Montmagny.

Les noms de messieurs les directeurs sont une nouvelle garantie pour la compagnie, et le public, qui les connaît bien, repose, ainsi que dans le gérant, une entière confiance.

Nous félicitons M. Goff de son succès et nous souhaitons à la nouvelle compagnie une prospérité complète.

PROTECTION.

Mardi, une nombreuse députation de manufacturiers, nommée par la convention de Toronto, se rendait auprès du ministre des finances, du ministre des douanes et de l'Hon. M. MacKenzie pour leur présenter le mémoire adopté et demander la protection pour les intérêts industrielles.

Elle se composait de Messieurs Hay et Sturton, de Toronto; Brown, de Belleville; Fitzgerald, de London; Guernay, Sandford et Munn, d'Hamilton; Barber, de Strcetaville; Shorey, Moss, Lyman, Young, Claxton, Chaffier et Cochran, le Montréal; Hamilton, Berdon, Chaplin, de Ste. Catherine, Flock, de Cornwall; Rymond, de Guelph; MacLean, d'Ingersoll et Osborne, d'Arnprior.

M. McCullough de Brockville, avait été choisi pour chef de la députation qui se présenta d'abord chez le ministre des finances, l'hon. R. W. Cartwright.

M. McCullough dit que les délégués représentaient trois cents manufacturiers canadiens; qu'à la convention de Toronto, la question avait été discutée à fond et que l'on était tombé d'accord que le tarif actuel était insuffisant pour permettre à notre industrie de subir la concurrence ruineuse des fabricants anglais et américains. La crise financière des Etats Unis a porté un rude coup aux intérêts manufacturiers du Canada, parce que les américains écoulent leur surplus sur le marché canadien, au-dessous du prix de la production indigène.

En réponse au ministre des finances, M. McCullough dit que toute la liste des industries canadiennes était en souffrance, et il parla spécialement pour la sellerie dans laquelle il est intéressé.

Les agents américains arrivent dans le pays sans liste de prix; et ils se procurent celles des maisons canadiennes et offrent les mêmes marchandises à 25 et 50 p 100 au-dessous. En outre, les produits américains sont entrés à la douane non point au prix qu'ils se vendent aux Etats Unis, mais à celui qu'ils se donnent au Canada. Il se plaint aussi du tarif différentiel du Grand Tronc qui favorise les expéditeurs américains au détriment des Canadiens. Les marchandises sont expédiées du Connecticut à Toronto et Hamilton à plus bas prix que de Brockville à ces deux derniers postes.

A une demande d'informations sur le nombre des fabricants et sur celui des ouvriers qu'ils emploient, M. McCullough dit que si le ministre voulait envoyer de nouveau les circulaires antérieures émises du comité des intérêts industriels, il obtiendrait immédiatement les informations désirées.

Après que plusieurs membres de la députation eurent fait connaître leurs opinions et les faits qui sont à leur connaissance, l'hon. ministre des Finances prit la parole et dit qu'il comprenait parfaitement l'objet de la mission des délégués. Ce qu'ils veulent, c'est une augmentation du tarif et en second lieu une garantie de la